

La Fondation de l'université de Bourgogne

Université tricentenaire, avec 400 formations et 32 laboratoires de recherche, l'université de Bourgogne relève les défis de la société. C'est un lieu où l'on pense, on cherche, on se questionne où on forme les esprits d'aujourd'hui et de demain. Acteur économique, social et sociétal, l'université de Bourgogne a l'ambition de faire rayonner le savoir, la recherche sur son territoire et même au-delà de ses frontières.

Afin d'aller plus loin dans la mise en place de ces actions, l'université de Bourgogne a créé une fondation en novembre 2023. L'uB franchit ainsi une nouvelle étape de son développement et favorise l'excellence de la recherche et de ses formations, la qualité de vie des étudiantes, la pluridisciplinarité, l'attractivité et le rayonnement de l'établissement.

En faisant appel à la générosité de chacun, la Fondation de l'université de Bourgogne souhaite mobiliser tous les acteurs qui partagent ses valeurs et sa vision, et qui souhaitent contribuer à faire avancer la connaissance et la culture.

En soutenant la Fondation, vous préparez le prochain siècle de l'uB ! Ensemble, agissons pour notre université !



La Fondation de l'université de Bourgogne est une fondation abritée sous l'égide de la Fondation Innovation et Transitions.



Création d'un Fonds de Solidarité Étudiante



Contacts

Faire un don :

Fondation de l'université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Érasme - BP 27 877
21078 Dijon Cedex
06 58 83 31 07
fondation@u-bourgogne.fr

En savoir plus sur les actions en faveur de la réussite des étudiants :

Commission solidarité étudiante
Maison de l'étudiant
Esplanade Erasme
07 64 74 05 37
accueil.solidarite@u-bourgogne.fr
<https://ub-link.u-bourgogne.fr/commission-solidarite>

*“Je soutiens
les étudiants
de l'université
de Bourgogne”*



Donnez aux étudiants les moyens de leur réussite universitaire !



Des besoins croissants

Les étudiants sont l'avenir de notre pays. Ils ont du talent, de l'ambition et de la volonté. Ils méritent de pouvoir étudier dans les meilleures conditions possibles, sans avoir à se soucier de leurs besoins essentiels. Depuis la crise sanitaire et l'inflation, les étudiants sont de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés financières qui ont des conséquences lourdes pour la poursuite de leurs études. C'est pourquoi, en 2021, l'université de Bourgogne a mis en place la Commission Solidarité Étudiante (CSE), un dispositif unique en France qui accompagne les étudiants pour faire face à leurs difficultés durant leur parcours universitaire.

La commission solidarité étudiante

La CSE offre aux étudiants un accueil, une écoute et un soutien personnalisés. Logement, alimentation, santé, mobilité, équipement, suivi des études : la CSE apporte des solutions concrètes et rapides aux étudiants qui en ont besoin. Elle adopte une approche globale en prenant en compte tous les aspects de la vie des étudiants et en les suivant jusqu'à la fin de leurs études. Depuis sa création, la CSE a ainsi aidé plus de 700 étudiants, dont près de 300 depuis la rentrée de septembre 2023.

Agissons contre la précarité étudiante

Aujourd'hui, la CSE a besoin de plus de moyens pour répondre à toutes les demandes qu'elle reçoit. C'est pourquoi elle lance, avec la Fondation de l'université de Bourgogne, une campagne de collecte de dons qui permettra de créer un fonds de solidarité. En faisant un don, vous financez :

- L'accès des étudiants à un logement, à des services de santé et aux transports en commun ;
- L'achat de vêtements chauds pour l'hiver, d'équipements médicaux (lunettes, attèles, médicaments, etc.), de produits d'hygiène, de petit électroménager, de linge de maison, de vaisselle et de fournitures scolaires.

En faisant un don, vous aidez les étudiants à réaliser leur potentiel et à réussir leur parcours universitaire. Merci à vous pour votre générosité !

Objectif de collecte : 100 000 € qui sont nécessaires pour que la Commission Solidarité Étudiante réponde aux demandes qu'elle reçoit sur un an.

Bulletin de dons



Je fais un don au profit du **Fonds de Solidarité Étudiante**

■ **Sur notre site Internet**

<https://www.payasso.fr/fondation.u-bourgogne/dons>
ou en flashant notre QR Code ci-contre

■ **Par chèque**

Je complète ce bulletin et je le retourne à la Fondation de l'université de Bourgogne (adresse au dos) accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation de l'université de Bourgogne
Fonds de solidarité étudiante

Le montant de mon don est de :

100 € 250 € 500 €

Autre montant :

Prénom et Nom ou Société :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail :

Je souhaite recevoir des informations de la part de la Fondation de l'université de Bourgogne

N° de téléphone :

Numéro SIRET :

Je bénéficie d'une réduction d'impôts

Montant du don	100 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu Réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable	34 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière Réduction d'impôt de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 € (limite atteinte pour un don de 66 666 €)	25 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés Réduction d'impôt de 60 % du montant du don dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaire HT lorsque cette dernière limite est plus élevée	40 €	100 €	200 €

Mentions légales

La Fondation de l'université de Bourgogne et la Fondation Innovation et Transitions s'engagent à verser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 10% du montant du don.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation de l'université de Bourgogne. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Le porteur de projet sera également destinataire de ces données sauf si vous vous y opposez en cochant cette case

